

Division des Affaires Civiles

MANDAT

La Division des Affaires Civiles (DAC) travaille au rétablissement de la confiance au sein des communautés à travers :

- l'appui à la cohésion sociale, la prévention et la mitigation (gestion et atténuation des effets) des conflits ;
- le rétablissement de la confiance entre les administrés et les autorités locales dans le cadre de l'extension de l'autorité de l'état ;
- le renforcement de capacités de la société civile à accéder et à s'engager plus efficacement dans le processus et les mécanismes de consolidation de la paix et de la réconciliation nationale.
- des rapports et impacts directs avec les communautés dans des zones volatiles et reculées où ses agents déployés auprès des populations, collectent et transmettent des informations aux acteurs (MINUSMA, Gouvernement, Partenaires Bilatéraux et ONG) pour résolution/exécution, contribuant ainsi à placer les besoins prioritaires des communautés dans l'agenda pour la paix.

LES AFFAIRES CIVILES CONTRIBUENT À LA STABILISATION AU MALI :

- En créant des espaces de dialogue et de concertation réguliers, en maintenant une relation privilégiée avec les représentants des communautés, et en les soutenant à trouver des solutions pacifiques à leurs différends ;
- En renforçant les capacités et le rôle de veille citoyenne de la société civile, des jeunes et des femmes, dans le cadre de leur participation à la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, comme stipulé dans la Résolution 2227 (2015) du Conseil de Sécurité des Nations Unies ;
- En facilitant le redéploiement et le renforcement des capacités des autorités locales (y compris des services de base), en contribuant à renforcer leurs liens avec les administrés, en facilitant la restauration et l'extension de l'autorité de l'état et en soutenant les efforts de participation citoyenne dans la bonne gouvernance, la démocratie et la gestion des affaires publiques en vertu de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix.

UN EXEMPLE D'ACTIVITÉ PERMETTANT DE COMPRENDRE LE TRAVAIL DES AFFAIRES CIVILES : LE SOUTIEN AUX FORAS

Ces foras (sessions de dialogue intercommunautaire) regroupent la société civile, les autorités administratives, religieuses et les notabilités traditionnelles des communautés concernées (ex : Peuhle, Touarègue, songhaï...). Généralement mis en œuvre par des ONGs maliennes, les autorités locales et régionales sont consultées en amont afin d'identifier les domaines prioritaires. Les recommandations de ces foras suggèrent souvent des échanges additionnels entre autorités et communautés afin d'élaborer des conventions locales d'exploitation des ressources naturelles.